

N° 2023-22

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 11 juillet 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité syndical en date du 04 juillet 2023, une nouvelle convocation du comité syndical a été adressée le 05 juillet, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical s'est rassemblé le mardi 11 juillet 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Nazaire sur Charente, sans nécessité de quorum.

Présents titulaires (13) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, MARTIN Alain, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PORTRON Didier, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Présents suppléants (2) : GUEVEL Stéphanie, PHILIPPE Jacqueline

Pouvoirs (1) : PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre

Excusés : MORJON Marie Laure, PACAUD Lionel

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur Durieux – Vice-Président

Objet : Décision modificative n°01

Monsieur le Vice-Président expose

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer dans le budget du syndicat les dépenses et les recettes liés à la mise en place des trois camps pour l'été 2023. Le budget alloué aux camps est de 9 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| ARTICLES | DETAIL | FONCTION | MONTANT |
|--|---|----------|-----------|
| 60622 | Carburant | 421 | + 900 € |
| 60623 | Alimentation | 421 | + 1 800 € |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 421 | + 200 € |
| 6135 | Locations mobilières | 421 | + 1 000 € |
| 6188 | Autres frais divers (hébergement camping et sorties pédagogiques) | 421 | + 5 100 € |
| CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | | | + 9 000 € |

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 9 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| ARTICLES | DETAIL | FONCTION | MONTANT |
|---|---|----------|-----------|
| 7066 | Redevance et droits des services à caractère social (participations familiales) | 421 | + 7 200 € |
| CHAPITRE 70- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | | + 7 200 € |
| 7478 | Subvention CAF | 421 | + 1 800 € |
| CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | | + 1 800 € |

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 9 000 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **ADOPTER** la décision modificative n°1-2023 comme indiqué ci-dessus

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Le Président
Jean-Pierre DBJAY

Enregistré en sous-préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20230711-2023_22DE
Affiché le : 19 JUIL. 2023
Certifié exécutoire le : 19 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat